



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 18 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt le dix-huit février à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Saturnin-Lès-Apt, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2021-14

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT 2021 AVEC INITIATIVE TERRES DE VAUCLUSE

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 38 - PROCURATIONS : 5 - VOTANTS : 43

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLIER, M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. André LECOURT, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
MURS : M. Christian MALBEC
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Émilie SIAS, M. Cédric MAROS, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

Procurations :

APT : Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Patrick MERLE
GARGAS : Mme Laurence LE ROY donne pouvoir à M. Benjamin BAGNIS, Mme Claire SELLIER donne pouvoir à M. Patrick SIAUD
LIOUX : M. Francis FARGE donne pouvoir à M. Luc MILLE

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210218-2021-14-AI
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon et notamment la compétence « Le soutien aux structures d'accompagnement au développement économique »,

Vu, la stratégie de développement économique approuvée par le Conseil communautaire le 19 octobre 2017,

Considérant, le projet de convention annuelle de partenariat entre la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon et la plateforme Initiative Terres de Vaucluse annexé à la présente délibération qui fixe notamment les modalités de participation financière de la Communauté de communes pour l'année 2021 se répartissant comme suit :

- Nombre d'habitants de la Communauté de communes X 0,80 €

Le nombre d'habitants est la population légale définie chaque année par l'INSEE. En 2021, ce nombre est de 29 720 habitants, soit 23 776,00 €.

Considérant, l'intérêt des missions de cette structure pour le soutien à la création, la reprise et le développement d'entreprises sur le territoire en particulier par l'octroi de financements,

Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour approuver cette convention et l'autoriser à la signer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, la convention annuelle de partenariat entre la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon et la plateforme Initiative Terres de Vaucluse pour l'année 2021, annexée à la présente,

Approuve, le montant de la contribution financière pour l'année 2021 à hauteur de 23 776,00 €,

Autorise, le Président à signer toutes les pièces et documents se rapportant à cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210218-2021-14-A1
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT



POUR L'ANNÉE 2021

**Communauté de communes
Pays d'Apt Luberon**

81 avenue Frédéric Mistral - 84 400 APT

T. 04 90 04 49 70 / contact@paysapt-luberon.fr

www.paysapt-luberon.fr

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

**PAYS D'APT
LUBERON**

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210218-2021-14-A1
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

ENTRE

1. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Représentée par son président Monsieur Gilles RIPERT, agissant au nom et pour le compte de la Communauté de Communes et dûment habilité à signer la présente convention par délibération CC n° 2021-XX en date du XX XX 2021.

Ci-après désignée par les termes « **La Communauté de Communes** »,

D'UNE PART

2. L'ASSOCIATION « INITIATIVE TERRES DE VAUCLUSE »

Constituée en vertu de la loi 1901 et déclarée à la Préfecture de Vaucluse le 9 octobre 1997 répertoriée sous le n° W842000545, sise 813 chemin du Périgord, 84130 Le Pontet, représentée par son Président, Monsieur Christophe EMPRIN

Ci-après désignée par les termes « **Initiative Terres de Vaucluse** »,

D'AUTRE PART

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210218-2021-14-AI
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

PREAMBULE

En 2017, les élus de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon ont souhaité co-construire leur stratégie de développement économique, en concertation avec les acteurs du développement économique et de l'emploi, afin d'engager de nouvelles dynamiques dans une logique d'efficience et de performance.

À l'issue d'une démarche collaborative lancée fin 2016 avec l'appui d'un cabinet spécialisé, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon a élaboré la stratégie de développement économique 2017-2020 à mettre en œuvre. Elle s'engage ainsi à relever les grands défis du territoire dans une démarche ambitieuse et proactive. Elle se donne comme principaux objectifs de :

- Créer de la richesse pour apporter de nouveaux services et équipements aux habitants et aux usagers
- Générer des emplois et des revenus pour les populations locales
- Soutenir l'animation du territoire, tant dans les villes que les villages
- Renforcer la notoriété et l'attractivité du territoire

Pour contribuer au bon développement des entreprises et de l'emploi, la CCPAL a décidé d'organiser son action autour de 3 axes stratégiques :

- ❖ Axe 1 : Structurer et qualifier le parcours d'entreprises
- ❖ Axe 2 : Renforcer et dynamiser l'écosystème économique local
- ❖ Axe 3 : Adapter et moderniser les équipements et infrastructures

Cette stratégie est également l'occasion de renforcer les partenariats et les synergies avec l'ensemble des parties prenantes. C'est pourquoi il est proposé de mettre en place des structures et des outils de suivi et de pilotage de l'action économique associant les acteurs locaux (ex : des comités de suivi partenarial).

I - INITIATIVE TERRES DE VAUCLUSE

Initiative Terres de Vaucluse est une plateforme membre du réseau Initiative France. A ce titre et dans le respect des dispositions légales, Initiative Terres de Vaucluse a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, reprise ou au développement d'une PME ou TPE. Elle apporte son soutien par un accompagnement des porteurs de projets, l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt, par un parrainage, un suivi technique assurés gracieusement. Elle contribue aussi à la mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux PME et TPE.

Elle réalise ses missions dans le respect d'un référentiel métier (Norme qualité AFNOR NFX50-771) et est soumise à ce titre à des audits réguliers. Elle respecte également la charte éthique des plateformes Initiative France :

- Initiative Terres de Vaucluse est au service des créateurs; à ce titre, elle respecte l'autonomie et la dignité personnelle de chaque créateur, tout en cherchant à lui assurer les meilleures chances de succès.
- Initiative Terres de Vaucluse est au service d'un territoire; à ce titre, elle insère son action dans une démarche de développement local et dans les réseaux de compétences qu'elle mobilise.
- Initiative Terres de Vaucluse est au service du développement économique, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale, simultanément et indissociablement; à ce titre elle valorise chez tout créateur, la capacité de développement économique de son entreprise, support d'autres emplois, et sa capacité d'innovation.
- Initiative Terres de Vaucluse est au service de solidarités collectives; à ce titre, elle construit des solidarités avec les autres plateformes Initiative France et entre tous les agents économiques de son territoire (institutionnels, privés).
- Initiative Terres de Vaucluse est au service d'une démocratie d'initiative et de responsabilité civique ; à ce titre elle veille à la qualité démocratique de sa vie associative et à la préservation de son indépendance et de celle des créateurs.

Créée en 1998 sous l'impulsion de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, du Département du Vaucluse, des collectivités locales, de la Caisse des Dépôts et Consignations, des chefs d'entreprise et partenaires bancaires qui ont mis les moyens financiers et humains nécessaires pour construire cet outil destiné à accompagner et financer les créateurs et repreneurs d'entreprises, Initiative Terres de Vaucluse est l'une des 223 plateformes du réseau Initiative France, 1er réseau d'accompagnement et de financement de la création, reprise et développement d'entreprises.

Initiative Terres de Vaucluse intervient principalement sur un territoire élargi regroupant **Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange - Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse - Communauté d'Agglomération du Grand Avignon - Communauté de Communes Sorgues du Comtat (Sorgues et Bédarrides) - Agglomération Luberon Monts de Vaucluse - Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.**

Le territoire du Pays d'Apt Luberon dispose d'une antenne dédiée.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210218-2021-14-AI
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

II - La Communauté de Communes intervient dans le domaine économique conformément à ses statuts en date du 5 mars 2020 :

COMPETENCES OBLIGATOIRES : ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE INTERESSANT L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de structures permettant l'accueil d'entreprises.

Le soutien aux structures d'accompagnement au développement économique.

Le soutien aux structures d'aide à l'insertion économique et d'accès à l'emploi.

Le soutien à l'implantation et au développement des entreprises et de la création de tous types d'activités dans le respect de la réglementation européenne et nationale en vigueur et dans le respect des principes du développement durable.

La réalisation d'opérations de développement et de promotion économique du territoire (directement ou via un conventionnement).

La définition de la politique touristique intercommunale qui porte sur :

- Les actions de promotion, d'accueil et d'information du public en matière de tourisme propre au territoire communautaire.
- La coordination des acteurs publics et privés en matière de tourisme.
- La création et la gestion d'un Office de Tourisme Intercommunal et de bureaux d'informations touristiques.
- Le soutien et la participation à des structures participant au développement touristique du territoire.
- Le soutien et la participation à des projets de valorisation et de développement touristique intéressant l'ensemble du territoire.

De plus, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon dispose depuis juin 2020 d'un nouvel équipement structurant, le **Pôle intercommunal de services aux entreprises, Cap Luberon**.

Ce pôle regroupe des services dédiés aux entreprises tels que l'accueil des créateurs, un service d'accompagnement de type « pépinière » pour aider les entrepreneurs locaux à développer leurs projets et à les ancrer sur le territoire, la location de bureaux partagés et d'ateliers relais pour les artisans, des salles de réunion pour l'accueil des événements ou des formations.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210218-2021-14-AI
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir le cadre partenarial entre la Communauté de Communes et Initiative Terres de Vaucluse, dans le cadre d'une stratégie intercommunale en faveur du développement économique et de l'emploi local, ainsi que les modalités de participation financière de la Communauté de Communes aux frais de fonctionnement d'Initiative Terres de Vaucluse,

Article 2 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 3 : Champs d'action d'Initiative Terres de Vaucluse

3.1 L'accompagnement

Une offre complète et dans la durée

- Accompagnement des porteurs de projets personnalisé afin de maîtriser tous les aspects de la création, reprise ou développement d'entreprises. Suivi lors des premières années de création avec l'appui d'un parrain. Le **parrainage** va plus loin : il permet de bénéficier du savoir-faire et du professionnalisme d'un chef d'entreprise ou d'un cadre, pendant les premières années de développement de votre entreprise. Cette marraine ou ce parrain vous épaula, vous aide face aux difficultés rencontrées, apporte ses conseils éclairés, vous soutient sur le plan psychologique et vous ouvre son carnet d'adresses.
- Expertises par des professionnels de l'entreprise lors de rendez-vous individuels ou collectifs.
- Mise en réseau pour développer votre activité. La plateforme travaille en permanence avec l'ensemble des acteurs économiques publics et privés du territoire Avignonnais et vous aide à vous insérer dans le tissu économique local. "**Initiativ'Club**", ce **club entrepreneur** vous permet de côtoyer d'autres nouveaux chefs d'entreprise, de nouer des contacts et des relations d'affaires.

L'accompagnement individuel et collectif est cofinancé par le Fonds Social Européen (FSE)

Initiative Terres de Vaucluse participe à une opération cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre du programme opérationnel national 2014-2020 "Emploi et Inclusion".

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20210218-2021-14-AI Date de télétransmission : 22/02/2021 Date de réception préfecture : 22/02/2021 |
|--|

En sollicitant le soutien de l'Europe, l'Association a souhaité renforcer et consolider l'accompagnement proposé aux porteurs de projet. Notre objectif étant d'augmenter le nombre de création et de reprise d'entreprises et de les pérenniser : " Faisons plus et mieux pour notre territoire".

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

CitésLab : Porté par Initiative Terres de Vaucluse, financé en partie par la Caisse des Dépôts et de Consignations, le dispositif Citéslab a pour objet de développer la culture de l'entrepreneuriat sur les territoires prioritaires de la Politique de la Ville, ainsi que de permettre un premier repérage des porteurs de projet potentiels grâce au service lié à l'amorçage de projet.

SUD LABS - Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur - Lieu d'innovation et médiation numérique. Dans le cadre de sa labellisation, notre plateforme met à votre disposition sa salle de réunion équipée de nouveaux outils technologiques pour la transformer en salle de créativité (lien inter réseaux et externes) favorisant l'échange, la mise en réseau et surtout l'accès au numérique et/ou en réduire la fracture. L'idée de mettre en valeur le plein potentiel de vos talents et d'accélérer votre développement (réflexions, actions concertées, mise à disposition de matériel ...)

Cet espace dédié au numérique vous est accessible pour éventuellement des RDV en visio conférence pro, réunion de travail, formations, prises de vue de produits pour réseaux sociaux, entraînement au pitch... Il vous suffit de nous contacter.

Pour l'antenne d'Apt, Initiative Terres de Vaucluse accompagne ensuite les dirigeants dont les projets ont été validés en Comité d'agrément dans le développement de leur activité : de façon individuelle via un **suivi** de gestion durant la durée de remboursement ou plus, de façon collective via des rencontres thématiques et une mise en réseau avec d'autres créateurs d'entreprises (**Club de créateurs**), éventuellement des actions de formation (en partenariat avec l'Institut Régional pour la création et le développement des entreprises), un **parrainage** par un entrepreneur plus expérimenté ou à la retraite. Dernières prestations apportées gracieusement à l'ensemble des porteurs de projet du territoire ou chefs d'entreprise (pas seulement ceux accompagnés par Initiative Terres de Vaucluse) : la possibilité de rencontrer des professionnels pour des conseils gratuits et sans engagement, ce sont « **des permanences** », en partenariat avec des assureurs, experts-comptables, notaires et avocats, consultants en communication et marketing, l'organisation de **speed-dating** avec les banques pour trouver son financement complémentaire, action spécifique pour les **entrepreneures** (femmes chefs d'entreprise) de **coaching de groupe**.

3.2 Le soutien financier des projets

Dans le cadre de l'accompagnement à la création, la reprise ou le développement d'entreprises, l'ingénierie financière est le cœur de métier d'Initiative Terres de Vaucluse.

Ainsi, Initiative Terres de Vaucluse, accueille et accompagne toute personne quel que soit son statut dans le cadre d'un projet de création, reprise et développement d'entreprise, indépendamment du besoin de financement. Lorsque le besoin de financement se révèle, Initiative Terres de Vaucluse, monte ou aide à monter le prévisionnel financier de l'entreprise sur trois ans, valide la nature et le montant des besoins financiers au démarrage puis va chercher les soutiens financiers.

Les différents outils financiers pouvant être mobilisés par Initiative Terres de Vaucluse sont :

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210218-2021-14-AI
Date de télétransmission : 22/02/2021
Initiative Terres de Vaucluse

1. Un **Prêt d'Honneur Création à taux 0%** sans garantie (prêt personnel quelle que soit la forme juridique de l'entreprise), de 2 000 à 15 000 €, remboursable sur 60 mois maximum, dont le montant et les modalités de remboursement ont été fixés en fonction des éléments propres à chaque projet et validés en Comité d'agrément,
2. Un **Prêt d'Honneur Reprise à taux 0%** sans garantie (prêt personnel quelle que soit la forme juridique de l'entreprise), de 2 000 à 20 000 €, remboursable sur 60 mois maximum, dont le montant et les modalités de remboursement ont été fixés en fonction des éléments propres à chaque projet et validés en comité d'agrément,
3. Un **Prêt d'Honneur Croissance à taux 0%** sans garantie (prêt personnel quelle que soit la forme juridique de l'entreprise), de 5 000 à 20 000 €, remboursable sur 48 mois maximum, dont le montant et les modalités de remboursement ont été fixés en fonction des éléments propres à chaque projet et validés en Comité d'agrément et qui doit être couplé à un concours bancaire au minimum à équivalence,
4. Un **Prêt d'Honneur Transition à taux 0%** sans garantie (prêt personnel quelle que soit la forme juridique de l'entreprise), de 2 000 à 10 000 €, remboursable sur 36 mois maximum, dont le montant et les modalités de remboursement ont été fixés en fonction des éléments propres à chaque projet et validés en Comité d'agrément, pour les entreprises préalablement financées par la plateforme et qui rencontre une difficulté ponctuelle, de renforcer ses fonds propres,
5. Un **prêt d'Honneur agricole, à taux 0%** sans garantie de 2 000 à 15 000 €, remboursable sur 60 mois maximum, dont le montant et les modalités de remboursement ont été fixés en fonction des éléments propres à chaque projet et validés en Comité d'agrément, pour les personnes non-éligibles à la dotation jeune agriculteur selon les critères et le processus mis en place par la Région Sud,
6. Un **Prêt Initiative Remarquable** issu d'un Fonds national Initiative France constitué d'épargne salariale, pour des entrepreneurs ayant une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) significative. Au service des entrepreneurs innovants qui placent la solidarité et la responsabilité au cœur de leur entreprise à travers la dynamique territoriale, l'engagement environnemental, le volontarisme social et sociétal, ou l'innovation, Initiative remarquable montre sa capacité de rayonnement et de développement en France et plus largement en Europe,
7. Un **Prêt ALIZE VAUCLUSE** destiné aux Pme/Pmi qui souhaitent passer un cap de croissance en mettant à leur disposition un appui en compétences et une avance remboursable (prêt professionnel d'un montant maximal de 15 000 €),
8. Un **Prêt d'Honneur à taux zéro dans le cadre d'une Convention avec la Caisse des Dépôts et de Consignation, la Région et l'Etat,**
9. Un **Prêt à l'entreprise dit TTPE** de 10 000 € pour les entreprises disposant d'au moins de deux bilans comptables.

Initiative Terres de Vaucluse travaille en étroite collaboration avec les organismes pouvant financer les entreprises (Conseil Régional Sud PACA, Banques, BPI).

Les dossiers sont montés dans le respect du **référentiel métier**, gage de qualité et d'homogénéité entre plateformes Initiative France. Les dossiers sont ensuite présentés en **comité d'agrément**, instance composée de chefs d'entreprises, banquiers, experts-comptables, assureurs, juristes, excepté les représentants de collectivités locales finançant Initiative Terres de Vaucluse par respect au référentiel métier.

Tous ces membres sont des acteurs locaux ayant une connaissance du bassin et sont experts dans leurs domaines. Seul le comité d'agrément est souverain pour donner un avis quant à

Accusé de réception en préfecture
08/700/2021-0219268-2021-050
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

l'octroi des financements qu'elle gère en interne (Prêt d'Honneur, Prêt Nacre, Prêt Initiative Remarquable) après étude du dossier et échanges obligatoires avec le porteur de projet.

Initiative Terres de Vaucluse gère les remboursements des prêts des porteurs de projet soutenus et peut être amenée à sous-traiter des dossiers à des experts (cabinet de recouvrement, huissier de justice, avocat). L'enveloppe constituant le fonds de prêt a été composée de fonds essentiellement publics. Aussi, Initiative Terres de Vaucluse ne renonce au recouvrement des prêts que lorsque toutes les voies de recours (y compris judiciaires) ont été épuisées.

3.3 Les aides au recrutement

Initiative Terres de Vaucluse propose également une aide au recrutement dans le cadre du **dispositif ARDAN**. Ce dispositif permet d'accompagner les entreprises dans leurs phases de développement par l'intégration d'un nouveau collaborateur pendant 6 mois avec prise en charge financière de plus ou moins 50 % de sa rémunération.

3.4 L'animation territoriale

Sur le bassin du Pays d'Apt Luberon, en tant qu'acteur de la vie économique locale, Initiative Terres de Vaucluse participe aux manifestations organisées par d'autres acteurs afin de renseigner porteurs de projets, chefs d'entreprise, valoriser l'entrepreneuriat (exemples : Rencontre entrepreneurs & territoire de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, biennale des associations de la ville d'Apt, forum des métiers organisé par le Rotary Club à la Cité scolaire, forums Pôle Emploi...).

Initiative Terres de Vaucluse est aussi amenée à collaborer avec la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon pour contribuer à l'animation du Cap Luberon qui vise à apporter aux entrepreneurs, salariés en télétravail ou autres cas particuliers un espace de travail collaboratif adapté et un accompagnement (conseil, mise en réseau avec autres entrepreneurs, formations, sensibilisation à des sujets d'entreprise, orientation avec des professionnels, etc).

Article 4 : Principe du partenariat

La politique d'aménagement du territoire privilégie un aménagement et un développement économique centrés autour de projets cohérents, concertés et soucieux de durabilité. Il est important, pour ce faire, que la Communauté de Communes, les acteurs socio-économiques et les services de l'État concernés puissent se rencontrer et travailler de concert.

Ainsi, il est apparu pertinent à Initiative Terres de Vaucluse et à la Communauté de Communes de travailler à la mise en cohérence, à la complémentarité et à l'optimisation de leurs interventions respectives.

Ces échanges et mutualisations en termes de compétences, d'expériences et de moyens techniques devront concourir au dynamisme et au renforcement des actions en faveur du développement économique du territoire de la Communauté de Communes, et plus globalement à la valorisation de la « destination économique Pays Apt Luberon ».

En effet, les actions en faveur de l'attraction de nouvelles entreprises, du développement des entreprises existantes, de l'emploi, de la cohésion sociale et territoriale et de la veille

Document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 2004-575 du 29 mai 2004 relative à l'accès à l'information.
Date de la transmission : 22/01/2021
Date de réception préfectorale : 22/02/2021

stratégique sont au cœur des champs d'intervention de la Communauté de Communes comme de ses partenaires.

Aussi, Initiative Terres de Vaucluse et la Communauté de Communes souhaitent formaliser leur volonté de collaboration, afin d'optimiser et de mettre en cohérence leurs interventions, en s'engageant dans la présente convention de partenariat.

4.1. Initiative Terres de Vaucluse s'engage à :

- Porter à la connaissance de la Communauté de Communes les objectifs et les programmes d'actions annuels arrêtés par ses instances, dont elle assurera la mise en œuvre avec l'ensemble de ses partenaires locaux.
- Participer aux réflexions stratégiques soutenues et animées par la Communauté de Communes.
- Informer la Communauté de Communes dès qu'une offre foncière ou immobilière relevant de son territoire est transmise à un prospect ou un porteur de projet et l'associer à toute visite de site.
- Participer à l'animation du Pôle intercommunal de services aux entreprises Cap Luberon à travers la mise en place d'évènements par exemple, ou encore la promotion du lieu auprès de ses partenaires.
- Contribuer à l'offre de services du territoire au sein du Pôle intercommunal de services aux entreprises Cap Luberon en occupant des bureaux de façon permanente au sein des locaux de Cap Luberon.
- Informer la Communauté de Communes des projets accompagnés et financés, dans le cadre de réunions trimestrielles.

4.2. Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, la **Communauté de Communes** s'engage à :

- Informer les services d'Initiative Terres de Vaucluse sur :
 - les enjeux des politiques générales de développement local arrêtées, les projets de territoires correspondants et les programmes d'actions qui en découlent,
 - les besoins des porteurs de projets dont elle a connaissance, soit candidats à l'implantation sur le Pays d'Apt Luberon, soit existants (développement, extensions, restructurations, etc.).

4.3. Initiative Terres de Vaucluse comme la **Communauté de Communes** s'engagent à :

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20210218-2021-14-AI Date de télétransmission : 22/02/2021 Date de réception préfecture : 22/02/2021 |
|--|

- Organiser des rencontres périodiques afin d'assurer leurs engagements d'échanges d'informations, de conseils et de réflexions partagées en faveur du développement local du Pays d'Apt Luberon. A minima, une réunion trimestrielle sera organisée pour faire le point sur les projets accompagnés par Initiative Terres de Vaucluse et présentés en Comité d'agrément.
- Participer aux réflexions autour du fonctionnement, de la promotion et de l'animation du Pôle intercommunal de services aux entreprises - Cap Luberon et favoriser l'émergence d'une communauté d'entreprises sur le Pays d'Apt Luberon.

Article 5 : Modalités de calcul du montant de la subvention

Afin d'encourager le développement économique local, la création d'activités et d'emplois, la Communauté de Communes apportera son soutien à Initiative Terres de Vaucluse sous la forme d'une aide annuelle aux frais de fonctionnement calculée de la façon suivante :

- **Nombre d'habitants de la Communauté de Communes X 0,80 €**

Le nombre d'habitants est la population légale définie chaque année par l'INSEE. En 2021, ce nombre est de 29 720 habitants, soit 23 776 €.

Article 6 : Modalités de paiement

Le montant de la contribution annuelle, calculé selon les critères précédemment énoncés, sera versé selon les modalités suivantes :

- ⇒ Versement d'un acompte de 50% de la subvention courant premier semestre,
- ⇒ Versement du solde de la subvention courant second semestre.

Le versement de la subvention sera effectué au compte de la Banque Populaire Méditerranée de Initiative Terres de Vaucluse, sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 7.

Le paiement des loyers se fera conformément aux modalités fixées dans la convention d'hébergement, dont le modèle est annexé à la présente convention de partenariat.

Article 7 : Obligations comptables de l'Association / Contrôle de la Communauté de Communes

La comptabilité de l'association sera tenue conformément au plan comptable en vigueur.

Le compte-rendu financier et les comptes annuels seront remis à la Communauté de Communes dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20210218-2021-14-AI Date de télétransmission : 22/02/2021 Date de réception préfecture : 22/02/2021 |
|--|

Sur simple demande de la Communauté de Communes, l'association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs à la période couverte par la Convention, aux fins de vérification par la personne habilitée par la Communauté de Communes.

Un contrôle, éventuellement sur place, peut être réalisé par la Communauté de Communes en vue d'en vérifier l'exactitude.

Article 8 : Désignation d'un Commissaire aux Comptes

Conformément à l'article L612-4 du Code du Commerce, à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, et au décret 2006335 du 21 mars 2006 les associations de subventions publiques, doivent faire certifier leurs comptes annuels par un Commissaire aux comptes.

Article 9 : Actions complémentaires

Des actions spécifiques présentant un intérêt pour la Communauté de Communes pourront être conduites par Initiative Terres de Vaucluse et devront faire l'objet de demandes de financements propres.

Article 10 : Mise en valeur de l'action - Communication

Conformément au règlement d'attribution, et une fois la subvention accordée, Initiative Terres de Vaucluse s'engage à prendre contact avec la Communauté de Communes afin de :

- Définir et organiser toute opération de communication réalisée dans le cadre de l'action subventionnée (relation avec la presse, événementiel, promotion sur internet...).
- Se procurer le logotype de la Communauté de Communes qui devra apparaître sur les documents informatifs ou promotionnels, ou les manifestations réalisées dans le cadre des actions soutenues au titre de la présente demande de subvention.
- Soumettre l'utilisation du logo à la validation du service communication de la CCPAL : communication@paysapt-luberon.fr

De manière générale, il est demandé à Initiative Terres de Vaucluse de veiller à inclure la Communauté de Communes dans l'ensemble de la communication réalisée autour de ce partenariat.

Article 11 : Évaluation

Sur toute la durée de la présente convention, la Communauté de Communes se réserve le droit de procéder, annuellement, à l'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif.

A cette fin, Initiative Terres de Vaucluse s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Communauté de Communes de la réalisation de l'objectif prévu par la présente Convention,

Accusé de réception en préfecture
06/20/2021 10:02:50
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

notamment l'accès à toute pièce justificative (bilan d'activité etc.), dont la production serait jugée utile.

Dans cette perspective, Initiative Terres de Vaucluse devra mentionner dans ses rapports d'activités annuels les indicateurs pertinents permettant d'évaluer l'impact de ces actions.

Article 12 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Cet avenant précisera les éléments modifiés de la convention.

Article 13 : Règlement des litiges

En cas de litige porté devant les tribunaux pour l'application de la présente Convention, les parties décident de s'en remettre à la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Nîmes.

Article 14 : Élection de domicile

Pour toutes les correspondances ou notifications qui lui seront adressés en lieu comme à personne et en véritable domicile :

La Communauté de Communes élit domicile, 81 avenue Frédéric Mistral 84400 APT.

Initiative Terres de Vaucluse – Antenne d'Apt élit domicile Pôle intercommunal de services aux entreprises – Cap Luberon, 472 Traverse de Roumanille – ZI les Bourguignons 84400 Apt.

Fait à APT, le

En deux exemplaires originaux

Pour la Communauté de Communes
Pays d'Apt Luberon

Pour Initiative Terres de Vaucluse

le Président,
Gilles RIPERT

le Président,
Christophe EMPRIN

Communauté de communes
Pays d'Apt Luberon

81 avenue Frédéric Mistral - 84400 APT

T. 04 90 04 49 70 / contact@paysapt-luberon.fr

www.paysapt-luberon.fr

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

PAYS D'APT
LUBERON

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210218-2021-14-AI
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

